



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure
925, rue Saint-Roch

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qu'une séance ordinaire de la municipalité sera tenue en la salle du conseil de Saint-Jude le 3 octobre 2023 dès 20h00 au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Lors de cette séance, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : La demande vise à permettre l'installation du revêtement extérieur de la nouvelle résidence, soit du clin de vinyle installé à la verticale au lieu d'être à l'horizontale comme le prévoit le règlement de zonage.

Désignation de l'immeuble : 925, rue Saint-Roch à Saint-Jude
lot 3 412 169

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Jude, ce 23 août 2023

Denis Meunier,
Directeur général
et greffier-trésorier